

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1877

présenté par
Mme Greff

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés UMP ont eu gain de cause, *via* le sénat, sur la règle subsidiaire de transmission du nom patronymique en cas de filiation biologique.

Ils n'en restent pas moins opposés à l'adoption pour les couples de personnes de même sexe.

Cet article est l'occasion de le rappeler.